



## Regularisation de charges annuelles

Par **severine13**, le **11/06/2014** à **19:36**

bonjour et merci d avance pour une future reponse

je suis locataire depuis 2005 d un appart géré par l agence century 21, depuis 2006 je demande la regularisation annuelle des charges ( je paie 30e de charges mensuelles comprenant eau commune et taxe ordure menageres)hors l agence refuse de me fournir la regularisation et me dit qu elle ne le fera pas, c est son droit et si je suis pas contente c est pareil !! malgré mes nombreuses relances a ce sujet , la comptable ne veut rien entendre et m a meme dit d arreter de la harceler avec ca ...la politesse et le professionnalisme dans cette agence.

que puis je faire ? a qui m adresser ? sachant k il y a prescription au bout de 5ans et que cette regularisation doit etre faite annuellement selon la loi.

de plus quand je recois ma quittance d'eau, l agence me refacture l'eau commune deja payée dans mes charges .

merci